



Probleme de soins pour une personne que je connait pas

Par **james91440**, le 12/04/2009 à 22:35

Bonjour,

j aurai besoin daide voila j ai été adopter a l age de 12 ans en adoption simple

je porte depuis les deux nom sans connaitre la famille de mon beau pere

aujourd hui mon beau pere décédé

on me demande de participer pour les frais hospitalier de sa mère que je connaissait pas

je ne suis pas d accord on til le droit qu es que je doit faire en sachant que j ai le nom de mon
père suivi du nom de mon beau père

sur le l'article 205 du code civill ses marquer que les petit enfant par le lien de sang

Par **Marion2**, le 12/04/2009 à 22:55

Bonsoir,

Qui vous demande de participer aux frais hospitaliers ?

Par **james91440**, le 13/04/2009 à 13:05

la famille il vons essayer de passer par la loi pour l hospitalisation

Par **Upsilon**, le **13/04/2009** à **18:14**

Bonjour et bienvenue sur notre site.

Sauf erreur de ma part, ayant été adopté vous êtes entré de plein pied dans cette nouvelle famille en tant qu'enfant de votre père adoptif. Vous avez reçu des droits (succession etc...) mais aussi des devoirs, et entre autre celui de l'article 205 du code civil.

Reste à voir si la famille de votre "grand père" peut et veut vous trainer en justice pour obtenir de vous une aide financière.

Je pense que vous avez du hériter de votre "père adoptif" à son décès, je trouve assez logique d'assumer les obligations inhérentes à l'adoption.... non ?

Par **james91440**, le **13/04/2009** à **18:26**

ben non j ai refuser toute heritage
et ses parent a lui jles connait pas vu qu il lon mis a la d aass etant jeune
donc je comprend pas pourquoi il reclam sa aujourd'hui